

Comment faire face aux impayés dans l'Union Européenne ?

Mardi 1er Juin 2010

Les retards ou absences de paiement peuvent entraîner de sérieux problèmes de trésorerie, voire compromettre la survie de votre entreprise !

Les PME se trouvent bien souvent démunies lorsque le client est implanté dans un autre pays de l'Union Européenne et ne savent comment procéder pour faire valoir leurs droits.

Et pourtant il existe des procédures simples, rapides et économiques pour récupérer vos créances dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

A l'occasion de la semaine européenne des PME le service Entreprise Europe de la Région Lorraine et CCI International Lorraine organisent une réunion d'information gratuite afin de présenter aux entreprises lorraines ces procédures européennes de recouvrement de créances.

Les différents thèmes abordés sont les suivants :

- **L'importance de sécuriser vos transactions commerciales (contrat de vente, conditions générales de ventes...)**
- **L'injonction de payer européenne**
- **La procédure européenne de règlement des petits litiges**



Pour vous inscrire gratuitement, téléphonez au 03 87 33 60 80 ou renvoyez le coupon-réponse ci-dessous :

Par fax : 03 87 33 61 89

Par email : entreprise.europe@lorraine.eu

Par courrier :

Réseau Entreprise Europe
Conseil Régional de Lorraine

BP 81004

57036 Metz cedex 1



COUPON - REPONSE

Mme, Mlle, M. :

Société :

Effectif : Activités :

Adresse :

Tél./Fax :

E-mail :

Au choix

Mardi 1er juin : Metz (9h00 - 12h00)

CCI de la Moselle

10/12 avenue Foch

57016 METZ CEDEX

Mardi 1er juin : Nancy (14h00 - 17h00)

CCI de Meurthe et Moselle

53 rue Stanislas

54042 Nancy Cedex

Quelles questions vous intéressent ?

.....
.....
.....
.....
.....